



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 18619

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les réflexions exprimées par l'union régionale des syndicats des médecins radiologues et spécialistes en imagerie, diagnostic et thérapeutique de Lorraine concernant la baisse de la lettre-clé Z 1, imputée aux seuls radiologues et radiothérapeutes. Ils s'insurgent notamment contre l'utilisation trop rapide et mal analysée des chiffres qui induit une campagne contre leur profession dont la lettre-clé est bloquée depuis de nombreuses années avec une progression des honoraires de 2,82 % pour les cinq dernières années (et non pas par année), soit une moyenne de 0,56 % par an, ainsi que l'indiquent les chiffres en leur possession, fournis par la cellule statistique de la CPAM de Nancy. Les radiologues lorrains, qui ont massivement investi dans la numérisation et qui ont modernisé leurs cabinets, s'élèvent contre cette baisse drastique du Z qui leur est infligée malgré une baisse de leur chiffre d'affaires (- 3 % en 1997/1996), et soulignent le fait que de nombreux cabinets ne pourront supporter cette amputation compte tenu du poids des charges qui avoisinent les 70 %. Ils rappellent que les radiologues ont déjà subi une baisse de leur nomenclature par arrêté du 8 juin 1998 paru au JO du 10 juin 1998. Celle-ci s'ajoute à la baisse récente de 13,5 %. Cette diminution, qui ramène la valeur du Z plus de 10 ans en arrière, met en péril le fonctionnement, la maintenance, l'investissement et l'emploi des entreprises radiologiques. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Les honoraires de radiologie ont connu au début de l'année 1998 une évolution extrêmement rapide, incompatible avec l'objectif national de dépenses d'assurance maladie voté par le Parlement pour 1998. Après concertation et en l'absence d'un accord avec les représentants des radiologues, le Gouvernement a décidé en août dernier de baisser temporairement la valeur de la lettre clé applicable aux actes de radiologie. Cette baisse n'emportait pas jugement d'une profession qui, avec l'ensemble du corps médical, mérite la confiance que lui portent nos concitoyens. Elle avait pour objectif de ramener le taux de croissance des dépenses de radiologie à un niveau compatible avec celui voté pour l'ensemble des dépenses d'assurance maladie, soit environ 2,2 %. Accepter une augmentation des honoraires de radiologie ou de toute autre dépense de santé telle que celle constatée au début de l'année 1998 conduit inévitablement soit à augmenter les cotisations soit à diminuer les remboursements. Les discussions avec les représentants de la profession ont été poursuivies et un accord a été conclu avec le président de la Fédération nationale des médecins radiologues le 9 février dernier par lequel le Gouvernement et les radiologues s'accordent sur la nécessité d'améliorer la qualité des soins radiologiques et d'optimiser les dépenses d'assurance maladie en radiologie. En application de ce protocole, la valeur de la lettre clé Z1 a été portée de 9,47 francs à 10,60 francs le 25 février dernier. De plus, des bilans seront établis au bout des quatre et huit premiers mois de l'année 1999 et la valeur de la lettre clé sera alors éventuellement modifiée pour garantir une évolution globale des dépenses de radiologie sur 1998 et 1999 conforme aux objectifs fixés pour les honoraires de spécialistes sur ces deux années. Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à soutenir l'initiative de la fédération en vue de créer un dispositif de recueil et d'analyse des données médicales concernant l'exercice de l'imagerie. L'observatoire ainsi créé contribuera à l'auto-évaluation par les radiologues

de leurs pratiques, à l'établissement des références de bonne pratique et au développement des études épidémiologiques. En outre, les radiologues se sont engagés à participer activement à la généralisation du dépistage des cancers ainsi qu'à la mise en place d'un contrôle technique des appareils de radiologie et à favoriser activement le développement de la télétransmission des feuilles de soins. Enfin, le Gouvernement a décidé de confier à une personnalité qualifiée une mission de réflexion sur l'avenir de l'imagerie médicale en France à laquelle les professionnels seront bien évidemment associés.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18619

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 1998, page 4766

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2058